



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIERS PAC 2022

LES DATES DE TÉLÉDÉCLARATION

DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER

PPR



PRIME AUX PETITS RUMINANTS

1^{er} janvier → 31 janvier 2022

ADMCA



AIDE AU DÉVELOPPEMENT
ET AU MAINTIEN
DU CHEPTEL ALLAITANT

1^{er} mars → 15 juin 2022

A compter de janvier 2022, tout demandeur
d'aide telePAC devra disposer d'un SIRET

→ LA DÉCLARATION SUR INTERNET EST **OBLIGATOIRE**

TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

telepac.agriculture.gouv.fr

POUR VOUS AIDER CONTACTEZ L'EDE
OU VOTRE DIRECTION DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT